

**SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL**

**du 12 juillet 2018**

Sous la présidence de M. SCHEYDECKER Camille, Maire.

Membres présents : Mmes et MM. HAASSER Mireille, MEYER Albert, BURGARD Marie-Louise, MULLER Patrick, AMBOS Danièle et MEY Dominique, Maires-Adjointes.

Mmes et MM. WERNERT Georges, LAMS Jean-Claude, BARTH Odette (arrivée à 19h12 au point n° 1), EISENMANN Etienne, MIESCH Liliane, BRUCKER Stéphane, STEIN Véronique (arrivée à 19h10 au point n° 1), BACH Frédéric (procuration à MEYER Albert jusqu'à son arrivée à 20h10 au point n° 10), ERNEWEIN Arnaud, KOENIG Jean-Louis, BAILLY Jean-Claude, BURGER Lourdes et ELCHINGER Thibaut.

Membres absents excusés : Mmes et MM. LIENHARDT Jacqueline (procuration à BURGARD Marie-Louise), MARTIN Yvonne (procuration à STEIN Véronique), HUCK Daniel (procuration à MULLER Patrick), EGGERMANN Nathalie (procuration à SCHEYDECKER Camille), HAAS Ludovic (procuration à AMBOS Danièle), SCHLUR Anne-Catherine (procuration à MEY Dominique) et KLEIN Renée (procuration à HAASSER Mireille).

Vu que plus de la moitié des membres actifs sont présents, le Conseil Municipal a qualité de pouvoir délibérer de façon valide. La séance est ouverte sous la présidence de M. le Maire à 19,00 heures.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 6 juillet 2018 et affiché ce même jour dans le couloir de la Mairie.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆

M. le Maire propose de désigner le secrétaire de séance : après vote à mains levées unanime, M. ERNEWEIN Arnaud est désigné comme secrétaire de séance pour la réunion du 12 juillet 2018.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆

Avant de passer à l'ordre du jour, M. le Maire propose au Conseil Municipal de rajouter le point suivant à celui-ci car il s'agit d'une décision urgente à prendre :

◆ Mise à disposition des caves de l'école élémentaire Louis Cazeaux au SDIS du Bas-Rhin.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité des membres présents.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆

**N° 052/2018 ◆ Approbation du procès-verbal de la séance du 5 juin 2018.**

Après lecture donnée par le Maire, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte rendu de la séance du 5 juin 2018 dans les formes et rédactions proposées, puis procède à sa signature.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆

**N° 053/2018 ◆ Délocalisation temporaire du lieu de célébration des mariages en raison de travaux.**

Le Conseil Municipal,

- Vu la nécessité de délocaliser temporairement le lieu de célébration des mariages à la salle Hansi du Centre Socio-Culturel située Rue du Patronage du 1er juillet au 1er septembre 2018 inclus en raison de travaux dans la salle des mariages,

- Vu l'avis favorable du Procureur de la République en date du 26 juin 2018 à l'affectation de ce local en qualité d'annexe à la salle commune et son accord pour le déplacement des registres, sous réserve de la prise d'une délibération par le Conseil Municipal,

- Après avoir entendu les explications du Maire et sur sa proposition,

- Après discussion, délibération et vote à mains levées unanime,

décide :

1) D'autoriser la délocalisation temporaire du lieu de célébration des mariages à la salle Hansi du Centre Socio-Culturel située Rue du Patronage du 1er juillet au 1er septembre 2018 inclus en raison de travaux dans la salle des mariages,

2) D'autoriser le déplacement des registres de mariages dans ce cadre.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆

**N° 054/2018 ◆ Avis sur le projet de plan local d'urbanisme intercommunal arrêté.**

Le Conseil Municipal,

- Vu la délibération en date du 15 juin 2015 prescrivant l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) et définissant les modalités de concertation,

- Vu le Schéma de Cohérence Territoriale de la Bande Rhénane Nord approuvé le 28 novembre 2013,

- Vu les débats portant sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) tenus en conseil communautaire le 29 février 2016, et entre novembre 2015 et décembre 2016 au sein des différents conseils municipaux, sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durable,

- Vu la délibération du conseil communautaire en date du 20 juin 2016, décidant d'appliquer les dispositions du décret n° 2015-1783 du 28 décembre 2015, relatif à la modernisation du contenu du Plan Local d'Urbanisme,

- Vu le débat du PADD en Conseil Municipal de Soufflenheim en date du 2 décembre 2015 (délibération n° 095/2015),

- Vu la délibération du conseil communautaire en date du 18 juin 2018 tirant le bilan de la concertation et arrêtant le projet de projet de PLUi,

- Vu le projet de PLUi arrêté au conseil communautaire en date du 18 juin 2018,

- Vu le PLUi arrêté transmis pour avis aux communes membres du Pays Rhénan en date du 25 juin 2018,

- Après en avoir entendu l'exposé du Maire,

- Après discussion, délibération et vote à mains levées unanime,

1) **EMET** un avis favorable sur le projet de PLUi arrêté par le conseil communautaire du Pays Rhénan en date du 18 juin 2018, et notamment sur les orientations d'aménagement et de programmation et les dispositions du règlement qui concernent directement la commune.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆

**N° 055/2018 ◆ Mise en place d'une concession de service public par voie concessive pour l'équipement et la gestion d'une aire d'accueil pour camping-cars.**

Le Conseil Municipal,

- Vu le rapport détaillé par le Maire sur le principe de la concession de service public et sur les caractéristiques des prestations que devra assurer le concessionnaire dans le cadre de la concession de service public par voie concessive pour l'équipement et la gestion d'une aire d'accueil pour camping-cars située Rue de Koenigsbruck,

- Considérant l'enjeu d'une offre de service public qualitative dédiée à l'aire d'accueil des camping-cars en matière d'attractivité du territoire (tourisme (notamment concernant la poterie), promotion du patrimoine religieux/culturel, etc.),

- Considérant que le réaménagement de l'aire d'accueil des camping-cars est une volonté forte de la Ville,

- Considérant que les motivations exposées pour le recours à la gestion concédée,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L. 1411-11 et suivants,

- Vu l'ordonnance n° 2016-65 du 29 janvier 2016 relative aux contrats de concession,

- Vu l'avis favorable du Comité Technique réuni le 28 juin 2018,

- Après discussion, délibération et vote à mains levées unanime,

décide :

1) D'avoir recours à une concession de service public par voie concessive pour l'exploitation et la gestion de l'aire d'accueil dont la date d'attribution est fixée au 1<sup>er</sup> janvier 2019 et la date de mise en service et l'exploitation de l'aire au 1<sup>er</sup> mai 2019,

2) D'approuver la procédure de consultation ayant pour objet de recueillir les candidatures et les offres présentées par les candidats intéressés,

3) D'autoriser Monsieur le Maire à engager et à conduire la procédure de concession de service public et à accomplir tous actes et diligences à cette fin.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆

**N° 056/2018 ◆ Demande de subvention auprès du Fonds National de Prévention (FNP) de la CNRACL pour la réalisation du diagnostic des risques psychosociaux.**

La Commune de Soufflenheim s'engage dans une démarche d'amélioration continue des conditions de travail de son personnel dont l'étape initiale est la réalisation d'un diagnostic des risques psychosociaux. Pour ce projet, il est prévu d'associer très largement, les élus, les personnels, les partenaires sociaux et l'Assistant de Prévention.

Le pilotage de ces travaux requiert du temps et des compétences mobilisées pour majeure partie au sein de l'ensemble des services de notre collectivité et pour partie avec le recours de la société CEGAPE, retenue par le Centre de Gestion du Bas-Rhin qui a engagé pour toutes les collectivités du département un groupement de commandes, pour le diagnostic des risques psychosociaux, la réalisation d'un plan de prévention et la mise à jour du document unique avec les risques psychosociaux et du psychologue du travail du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Bas-Rhin pour le contrôle et l'analyse des documents mis en place.

Le Centre de Gestion du Bas-Rhin a mobilisé dans ce partenariat le Fonds National de Prévention afin de permettre aux collectivités engagées dans la démarche d'obtenir une subvention pour la réalisation du diagnostic RPS et la réalisation du plan de prévention.

Le Fonds National de Prévention de la Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales (CNRACL), a pour vocation d'encourager et accompagner le développement d'actions de prévention en milieu du travail.

Des conditions importantes sont fixées pour obtenir ce financement :

- ◆ Présenter un projet associant largement le personnel et privilégiant le dialogue social,
- ◆ Décliner et mettre en œuvre les plans d'actions issus de l'évaluation des risques psychosociaux,
- ◆ Veiller au transfert des compétences du prestataire vers les services en interne, pour devenir autonome.

L'aide apportée par le FNP prend la forme d'une valorisation financière du temps consacré au projet par les personnels spécifiquement mobilisés sur le sujet.

Un dossier sera donc être préparé en vue de solliciter une demande de subvention auprès du FNP de la CNRACL.

Le Conseil Municipal,

- Après avoir entendu les explications du Maire,

- Après discussion, délibération et vote à mains levées unanime,

décide :

1) De s'engager dans une démarche globale de prévention des RPS basée sur la réalisation du diagnostic et d'un plan de prévention assorti d'un plan d'actions effectif,

2) De s'engager à mettre des moyens humains et financiers afin de mener à bien les actions de prévention,

3) D'autoriser la présentation au FNP d'un dossier de subvention pour le projet d'évaluation des risques psychosociaux,

4) D'autoriser la Commune de Soufflenheim à percevoir une subvention pour le projet,

5) D'autoriser le Maire à signer la convention ainsi que toute pièce afférente à ce dossier.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆

**N° 057/2018 ◆ Adhésion à la procédure de passation d'une convention de participation mise en concurrence par le Centre de Gestion pour le risque santé.**

Le Conseil Municipal,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

- Vu le Code des Assurances,

- Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et notamment son article 25 alinéa 6,

- Vu le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents,

- Vu la Directive 2004/18/CE du Parlement européen et du Conseil, du 31 mars 2004, relative à la coordination des procédures de passation des marchés publics de travaux, de fournitures et de services,

- Vu la proposition du Centre de Gestion du Bas-Rhin de mettre en place, après avis d'appel public à la concurrence, une convention de participation mutualisée dans le domaine du risque santé complémentaire pour les collectivités lui ayant donné mandat,

- Vu l'avis favorable du Comité Technique Paritaire en date du 28 juin 2018,

- Après avoir entendu les explications du Maire et sur sa proposition,

- Après discussion, délibération et vote à mains levées unanime,

- 1) **DECIDE** de se joindre à la procédure de mise en concurrence pour la passation de la convention de participation pour le risque santé complémentaire que le Centre de gestion du Bas-Rhin va engager en 2018 conformément à l'article 25 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et donne mandat au Centre de Gestion pour souscrire avec un prestataire retenu après mise en concurrence une convention de participation pour le risque santé complémentaire.
- 2) **AUTORISE** le Centre de Gestion du Bas-Rhin dans le cadre du recensement de la population retraitée à recueillir auprès des régimes de retraites IRCANTEC / CNRACL / général et local de Sécurité Sociale la communication des données indispensables à la mise en place de la convention de participation.
- 3) **PREND ACTE** que les tarifs et garanties lui seront soumis préalablement afin qu'il puisse confirmer la décision de signer la convention de participation souscrite par le Centre de gestion du Bas-Rhin à compter du 1er janvier 2019.
- 4) **DETERMINE** le montant et les modalités prévisionnels de sa participation en matière de santé complémentaire pour l'ensemble des agents actifs de la collectivité comme suit :
  - ◆ Forfait mensuel en Euros par agent : 30,00 (trente),
  - ◆ Montant brut annuel en Euros par agent : 360,00 (trois cent soixante).

◆ ◆ ◆ ◆ ◆

**N° 058/2018 ◆ Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'Association Pèlerinage Tambov pour l'aménagement d'un cimetière.**

Le Conseil Municipal,

- Vu le courrier en date du 23 octobre 2017 par lequel l'Association Pèlerinage Tambov sollicite une subvention pour l'aménagement du cimetière n° 7 afférant au Camp 188 à Tambov,
  - Considérant qu'il s'agit d'un lieu qui comporte 55 fosses communes pour 1136 Malgré-Nous décédés essentiellement durant le rude hiver 1944-1945,
  - Après avoir entendu les explications du Maire et sur sa proposition,
  - Après discussion, délibération et vote à mains levées unanime,
- décide :

- 1) D'accorder une subvention exceptionnelle de 500,00 Euros à l'Association Pèlerinage Tambov dans le cadre des travaux d'aménagement du cimetière n° 7 afférant au Camp 188 à Tambov,
- 2) D'autoriser le Maire à signer tout document en relation avec cette affaire, au nom de la Commune,
- 3) D'imputer la dépense sur la ligne « réserve » du compte 6748 du Budget Principal de la Commune qui est doté d'un crédit suffisant.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆

**N° 059/2018 ◆ Attribution d'une subvention exceptionnelle pour une participation au 4L Trophy.**

Le Conseil Municipal,

- Vu le mail en date du 27 juin 2018 par lequel MM. KLINGLER Nicolas et REINHARDT Loïc sollicitent une subvention pour leur participation à la 22ème édition du 4L Trophy qui se déroulera du 21 février au 3 mars 2019 sur un parcours de 6000 km à travers la France, l'Espagne et le Sahara Marocain,
  - Après avoir entendu les explications du Maire et sur sa proposition,
  - Après discussion, délibération et vote à mains levées unanime,
- décide :

- 1) D'accorder une subvention exceptionnelle de 200,00 Euros à MM. KLINGLER Nicolas et REINHARDT Loïc dans le cadre de leur participation à la 22ème édition du 4L Trophy qui se déroulera du 21 février au 3 mars 2019,
- 2) D'autoriser le Maire à signer tout document en relation avec cette affaire, au nom de la Commune,
- 3) D'imputer la dépense sur la ligne « réserve » du compte 6748 du Budget Principal de la Commune qui est doté d'un crédit suffisant.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆

**N° 060/2018 ◆ Communication du rapport annuel 2017 sur l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés.**

Le Maire présente au Conseil Municipal, qui en prend acte, le rapport annuel 2017 sur l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés. Le Comité Technique Paritaire a émis un avis favorable à ce rapport lors de sa réunion du 28 juin 2018. Ce rapport a été transmis à chaque conseiller dans le cadre de l'invitation à la présente réunion.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆

**N° 061/2018 ◆ Communication du rapport annuel 2017 « assainissement ».**

Le Maire présente au Conseil Municipal, qui en prend acte, le rapport annuel 2017 synthèse locale assainissement pour le périmètre de Soufflenheim et environ établi par le SDEA, rapport consultable et/ou téléchargeable par chaque conseiller sur la plateforme « Zeendoc ».

◆ ◆ ◆ ◆ ◆

**N° 062/2018 ◆ Communication du compte-rendu annuel d'exploitation du réseau câblé de vidéocommunication 2017 – SFR.**

Le Maire et M. MULLER Patrick, Adjoint au Maire, présentent au Conseil Municipal, qui en prend acte, le compte-rendu annuel d'exploitation du réseau câblé de vidéocommunication 2017 établi par SFR, compte-rendu consultable et/ou téléchargeable par chaque conseiller sur la plateforme « Zeendoc ».

◆ ◆ ◆ ◆ ◆

**N° 063/2018 ◆ Communication du compte-rendu d'activité de concession 2017 du Groupe Electricité de Strasbourg.**

Le Maire et M. MULLER Patrick, Adjoint au Maire, présentent au Conseil Municipal, qui en prend acte, le compte-rendu d'activité de concession 2017 du groupe Electricité de Strasbourg, compte-rendu consultable et/ou téléchargeable par chaque conseiller sur la plateforme « Zeendoc ».

◆ ◆ ◆ ◆ ◆

**N° 064/2018 ◆ Divers.**

- ◆ Le Maire informe le Conseil Municipal que depuis la dernière séance, les marchés suivants ont été passés selon la procédure adaptée :

Date du marché	Entreprise retenue	Objet du marché	Montant du marché en € TTC
05/06/2018	RHIN CLIMATISATION - Eckbolsheim	Remplacement et extension de la climation de la Mairie et du local serveur	47 881,88
20/06/2018	MANUTAN COLLECTIVITES - Maxeville	Fourniture de mobilier pour le Centre Socio-Culturel (tables, chaises et chariots)	23 524,14
29/06/2018	MS DECO - Soufflenheim	Remise en peinture de l'appartement de BRUNEL/CHEVALIER au PMO Rue du Vivier	13 182,00
29/06/2018	MS DECO - Soufflenheim	Remise en peinture de l'appartement de SINGER/BOULOU au PMO Rue du Vivier	13 566,00

◆ M. MULLER Patrick, Adjoint au Maire, informe les membres présents que les travaux relatifs à l'Ad'AP 2018 (dojo, club-house et halle du marché) ne peuvent pas bénéficier de la DSIPL (Dotation de Soutien à l'Investissement Public Local) cette année. La Préfecture propose de représenter ce dossier l'année prochaine pour éventuellement bénéficier de la DETR 2019 (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux). Les travaux en question sont donc reportés d'une année.

◆ Le Maire fait le point sur les actions déjà menées suite aux décisions de la Commission de sécurité et de la prévention routière réunie le 15 février 2018 et de celles qui restent à faire.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆

**N° 065/2018 ◆ Mise à disposition des caves de l'école élémentaire Louis Cazeaux au SDIS du Bas-Rhin.**

Le Conseil Municipal,

- Vu le projet de convention de mise à disposition des caves de l'école élémentaire Louis Cazeaux au SDIS du Bas-Rhin, transmis à chaque conseiller lors de la présente réunion,

- Après avoir entendu les explications du Maire et sur sa proposition,

- Après discussion, délibération et vote à mains levées unanime,

décide :

1) De mettre à la disposition du SDIS du Bas-Rhin, à titre gracieux, les caves de l'école élémentaire Louis Cazeaux (bâtiment 3) sise Rue du Mont de l'Eglise aux fins d'exercices et de manœuvres pour les sapeurs-pompiers du département,

2) D'autoriser le Maire à signer la convention de mise à disposition du site ainsi que tout document relatif à ce dossier, au nom de la Commune.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆

La séance est close à 21h05.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆

**Le procès-verbal du Conseil Municipal en date du 12 juillet 2018 comporte les délibérations n° 052/2018 à 065/2018 :**

N° 052/2018 ◆ Approbation du procès-verbal de la séance du 5 juin 2018.

N° 053/2018 ◆ Délocalisation temporaire du lieu de célébration des mariages en raison de travaux.

N° 054/2018 ◆ Avis sur le projet de plan local d'urbanisme intercommunal arrêté.

N° 055/2018 ◆ Mise en place d'une concession de service public par voie concessive pour l'équipement et la gestion d'une aire d'accueil pour camping-cars.

N° 056/2018 ◆ Demande de subvention auprès du Fonds National de Prévention (FNP) de la CNRACL pour la réalisation du diagnostic des risques psychosociaux.

N° 057/2018 ◆ Adhésion à la procédure de passation d'une convention de participation mise en concurrence par le Centre de Gestion pour le risque santé.

N° 058/2018 ◆ Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'Association Pèlerinage Tambov pour l'aménagement d'un cimetière.

N° 059/2018 ◆ Attribution d'une subvention exceptionnelle pour une participation au 4L Trophy.

N° 060/2018 ◆ Communication du rapport annuel 2017 sur l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés.

N° 061/2018 ◆ Communication du rapport annuel 2017 « assainissement ».

N° 062/2018 ◆ Communication du compte-rendu annuel d'exploitation du réseau câblé de vidéocommunication 2017 – SFR.

N° 063/2018 ◆ Communication du compte-rendu d'activité de concession 2017 du Groupe Electricité de Strasbourg.

N° 064/2018 ◆ Divers.

N° 065/2018 ◆ Mise à disposition des caves de l'école élémentaire Louis Cazeaux au SDIS du Bas-Rhin.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆